

179/191 avenue Joliot Curie
92020 NANTERRE Cedex

12.92
12.90

N° de téléphone du TGI : 01.40.97.10.10
N° de télécopie du TGI : 01.40.97.13.82

**Parquet du procureur
de la République**

Service : BUREAU D'ORDRE
Poste :

NO 699100474

Monsieur Joseph FERRAYE
280 Ave de la Bernone
06270 VILLENEUVE LOUBET

RECEPISSE DE DEPOT DE PLAINTE

J'ai bien reçu votre courrier du 18 octobre 2006.

La suite que j'y réserverai vous sera ultérieurement communiquée.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

P LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE



Joseph FERRAYE
Résidence Montfleuri Bat. K
280, avenue Bermone
06270 Villeneuve-Loubet

www.google.com/ferraye

Villeneuve-Loubet, le 17 octobre 2006

Tribunal de Grande Instance de Nanterre
Cabinet du Juge d'Instruction
M. Jean-Michel BERGES
179-191 Avenue Joliot Curie
92020 Nanterre Cedex – Porte N° 202

Affaire des puits de pétrole au KOWEIT en 1991

Plainte pénale : à l'encontre de toutes les personnes impliquées et liées au gouvernement français, pour : Atteinte à l'ordre constitutionnelle et les 24 autres chefs d'inculpation cités dans l'appendice 11 page 161 du dossier annexé (version 16.10.2006). A noter que les articles mentionnés font référence au Code Pénal Suisse et qu'ils doivent être interprétés selon la législation française.

Monsieur le Juge d'instruction,

Un réexamen complet de mon dossier m'a permis de mettre à jour une multitude de nouveaux faits et de vices de procédures dont j'ai été victime depuis 1991, qui remettent fondamentalement en cause les procédures et jugements rendus dans cette affaire. 1991 et les années qui ont suivi, sont les années durant lesquelles certains membres du gouvernement français se sont fait complices du détournement de mes brevets liés à l'extinction et au blocage des puits de pétrole au KOWEIT lors de la première guerre du Golf et des détournements de fonds et blanchiment qui s'en sont suivis.

C'est la raison pour laquelle je dépose par la présente, plainte pénale à l'encontre de toutes les personnes impliquées dans cette gigantesque escroquerie et ces détournements et blanchiment d'argent, contre inconnu et contre toutes les personnes citées dans le dossier joint aux pages 7 à 12 (noms marqués en jaune).

Ma plainte doit s'étendre également contre mes 6 associés et mandataires cités en page 7 du dossier précité qui ont été les complices directs des « ministres » en fonction à l'époque. *Tillie décédé*

Compte tenu de la gravité des faits, je demande que l'immunité politique, parlementaire et présidentielle soit levée afin que les contrevenants puissent être poursuivis pour l'entier des Crimes qui leur sont reprochés, ou à l'encontre de leurs descendants, bénéficiaires des détournements, après décès du Criminel (ex. MITTERRAND) !

Aux chefs d'accusation mentionnés en page 161 du dossier, doit s'ajouter celui de « trahison » pour tous les membres qui d'une manière ou une autre ont évolué au sein des gouvernements successifs.

En effet, outre l'escroquerie à mon encontre qui porte sur des centaines de milliards de dollars (valeur 1991-1992, ce sont tous les Citoyens de France qui ont été escroqués, par la manne fiscale détournée par des individus censés représenter les intérêts de l'Etat.

J'insiste dans cette plainte pénale, pour qu'une diligence particulière soit faite compte tenu de l'engagement de certains des Criminels dénoncés aux « Présidentielles 2007 » ! Il deviendrait intolérable que de tels Criminels, par leur charisme, leurs mensonges et leurs manipulations puissent atteindre le poste de Chef de l'Etat et de Président du Conseil de la Magistrature, alors qu'il ne serait en fait qu'une RACAÏLE à nettoyer au KARCHER.

Une telle situation signifierait la fin de l'Etat de Droit et l'émergence de la Dictature.

Durant la dernière décennie, ces individus se sont gargarisés d'être les auteurs de la croissance économique...BALLADUR – FABIUS – JOSPIN – RAFFARIN – VILLEPIN – CHIRAC gauche et droite unis dans le CRIME (sic !). En fait, il ne s'agissait que de l'investissement des fonds qui me revenaient et qu'ils ont utilisés pour créer des sociétés ou investir dans des sociétés existantes, à leur seul profit !

Ainsi, ils sont devenus les maîtres et le Peuple les « Laquais », objets de leur mépris.

Je demande que l'Etat français soit condamné à m'accorder des indemnités de retard à raison de 10 % sur un capital estimé aujourd'hui à quelque 10'000 milliards d'EUROS si les Criminels ne sont pas arrêtés immédiatement et si le remboursement de mes fonds ne débute pas de suite, qu'il s'agisse d'or, de cash, de participations dans des entreprises ou de prise de contrôle de celles-ci.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous ne trouveriez pas dans le dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge d'Instruction, mes salutations distinguées.

Joseph FERRAYE

Tribunal de Grande Instance
179-191, avenue Joliot Curie
92000 Nanterre
Tél. 01 40 97 12 90
(N° de parquet indispensable)

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NANTERRE
18.001.2006
P.P. RECHERCHES

N° de parquet

N 06 291 0047

DÉPÔT DE PLAINTE

Nom : M^r FERRAYE Prénom : Joseph

Adresse : 280 av. de la Bernone 06270 Villeneuve-Loubet

déclare déposer plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République,
près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre

contre

Nom, prénom ou raison sociale : M^r Membres divers du gouvernement
M^{me} selon liste au dossier.

Adresse : _____

pour les motifs suivants :

le : Voir classeur référencé FERRAYE - Koweit 1991

A Nanterre, le 18.10.2006

Signature

J. Anacé

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE NANTERRE**

Le 18 octobre 2006

179/191 avenue Joliot Curie
92020 NANTERRE Cedex

12.92
12.90

N° de téléphone du TGI : 01.40.97.10.10
N° de télécopie du TGI : 01.40.97.13.82

**Parquet du procureur
de la République**

Service : BUREAU D'ORDRE
Poste :

NO 699100474

Monsieur Joseph FERRAYE
280 Ave de la Bernone
06270 VILLENEUVE LOUBET

RECEPISSE DE DEPOT DE PLAINTE

J'ai bien reçu votre courrier du 18 octobre 2006.

La suite que j'y réserverai vous sera ultérieurement communiquée.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

P LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

